calculs sur lesquels ont été établies les prévisions du gouvernement, relativement au nombre des parties prenantes, au chiffre actuel de leurs pensions et, en conséquence, au total des bonifications nécessaires. Le ministre des Travaux publics a déclaré que le gouvernement était nettement opposé au principe même de la proposition de M. Odilon-Barrot, soutenue, dans la séance du matin, par les délégués mineurs; le capital de 69 millions environ, formé par les cotisations ouvrières et patronales depuis 1894 et dont cette proposition fait état comme fonds de réserve de son système de répartition, ne peut être distrait, selon lui, de son affectation première. Il a été et il est incorporé à la fortune globale de la caisse nationale des retraites, en même temps que les versements de tous les autres affiliés à cette caisse. Il doit y rester.

M. Andrieux a constaté les garanties qu'avait créées, pour les mineurs, la loi de 1894; le système de répartition n'offre point ces garanties et conduirait à une faillite si une notable partie des mines françaises venaient à disparaître à la suite de certaines transformations industrielles.

M. Mirman s'est efforcé de démontrer que les statistiques fournies par M. le ministre des travaux publics étaient tout à fait insuffisantes pour condamner le mécanisme financier du système de la répartition; prenant acte de la proposition du gouvernement relative à la création de ces 0 fr. 35 additionnels sur la redevance des mines, et des ressources nouvelles et considérables qui devraient s'ajouter annuellement de ce chef au projet Odilon-Barrot, M. Mirman a demandé que la Commission n'écarte ce projet que s'il lui est formellement démontré que, malgré ce surcroît de ressources, il serait impuissant à assurer aux ouvriers mineurs, qui en réclament la vote, des retraites approchant de celles qu'ils espèrent.

La Commission se trouve à cet égard en face de données absolument contradictoires; les délégués mineurs estiment que, même si l'âge de la retraite était abaissé à 50 ans, le nombre des parties prenantes serait au plus de 12 000; le gouvernement estime que, même en maintenant l'âge de 55 ans, ce nombre serait de 20 000 au début et pourrait croître jusqu'à 30 000.

M. Baudin répond que son administration ne possède pas les statistiques suffisantes; qu'il ne pourra produire des affirmations certaines qu'après la clôture d'une enquête à laquelle il a donné l'ordre de procéder sur les 168 000 mineurs actuellement employés dans les mines et sur leur répartition selon les différents âges.

M. Mirman fait observer que la confection de ces 168 000 fiches individuelles est un travail très long et qu'il est urgent d'être fixé à bref délai; que l'enquête devrait être limitée à deux ou trois mines, choisies comme types, et que les résultats généralisés de cette enquête partielle fourniraient une base suffisante d'appréciation, qu'enfin il est nécessaire que le gouvernement, qui recevra ces indications des Compagnies, permette aux ouvriers mineurs eux-mêmes de les contrôler en les associant, de quelque façon, à cette enquête sommaire.

Le ministre des Travaux publics a déclaré à la Commission qu'il s'efforcerait de procéder ainsi et qu'il ferait tous ses efforts pour munir le plus tôt possible le Parlement des données statistiques nécessaires.

La durée du travail dans les mines

La Commission du travail a entendu M. l'ingénieur directeur de la mine aux mineurs de Monthieux sur la durée du travail et le fonctionnement de cette mine.

Il a expliqué que la journée de travail à Monthieux était à peu près la même que dans les autres exploitations minières. La journée est de huit heures pleines, de chantier à chantier, et non pas du jour au jour, avec une pause de trois quarts d'heure pour le repas.

Ce qui occasionne le surcroît de rendement dont M. Cotte a parlé, c'est qu'à la mine de Monthieux, ce ne sont pas des puits que l'on exploite, mais ce que l'on nomme des « fendues ». La descente des mineurs ne s'y effectue pas verticalement et par saccades, mais par plans inclinés et à pied. Tandis que dans les autres mines, chaque ascenseur ne descend que 5, 10 ou 15 hommes par voyage, à Monthieux 50, 80, 100 hommes peuvent s'engager en même temps par les plans inclinés. L'arrivée des ouvriers au chantier se fait donc ainsi beaucoup plus rapidement. Au lieu de prendre une heure, la descente se fait en quelques minutes.

M. l'ingénieur-directeur a ajouté qu'à Monthieux, la somme de travail fournie par tous est énorme, que la discipline est stricte et que la surveillance des ouvriers par eux-mêmes est incessante au fond des puits. Sur la totalité des ouvriers, ils sont, en effet, 70 environ qui sont actionnaires et, répartis dans les divers chantiers où ils travaillent eux-mêmes, ils sont les agents les plus actifs et les garants les plus sûrs du travail qui s'y effectue.

Après cette audition, la Commission a décidé d'entendre contradictoirement les représentants de l'industrie des houillères et de l'industrie métallurgique avec les représentants des ouvriers mineurs. La discussion générale a été ouverte et la séance renvoyée à lundi.

LES POSTES OTTOMANES

Le correspondant de l'*Agence Havas* télégraphie :

Constantinople, le 15 novembre. — Je vous ai parlé d'une Commission spéciale faisant fonction de cabinet noir.

Voici un nouveau fait qui corrobore les méfiances que l'on a en droit d'avoir à l'égard des postes ottomanes.

On constate la fréquente disparition de lettres, même recommandées, confiées à la poste anglaise. Cela tient à ce que cette dernière remet à la poste turque, pour être distribuées, les lettres adressées à d'autres personnes que des sujets britanniques, ou dont l'adresse porte une mention défectueuse ou insuffisante.

La poste turque en profite pour arrêter celles de ces lettres qu'il lui plaît de détourner, pour le plus grand préjudice des intérêts particuliers, comme de ceux de la poste britannique elle-même. Les plaintes à ce sujet deviennent de plus en plus nombreuses.

Le président de la République a reçu ce matin les ministres des Pays-Bas, de Corée et de Perse; le comte d'Ormesson, ministre de France à Athènes, et M. Exner, commissaire général d'Autriche.

COURRIER PARLEMENTAIRE

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Il y eut, voici quelques années, une interpellation sur la crise agricole, qui n'occupa pas moins de huit séances consécutives. Celle qui a commencé hier sur la crise viticole ne durera peut-être pas aussi longtemps, mais il faut songer que c'est le Midi qui bouge, et dame! quand il s'agit du Midi, il l'on sait quand trois lèves on trouve toujours jusqu'où il va et quand il lui plaira de s'arrêter.

—o—

Les trois discours d'hier sont faciles à résumer.

Pour **M. Narbonne**, la crise actuelle provient surtout de la surproduction des vins trop légers du Midi, et des fraudes innombrables, tant sur les vins que sur l'alcool, auxquelles la récente loi des boissons n'a pas suffisamment barré le chemin.

A la singulière argumentation dans laquelle il a, d'une voix formidable et avec des gestes démesurément exubérants, délayé cette double idée, l'orateur a trouvé moyen, on se demande pourquoi et comment, de mêler les missionnaires de Chine et le patriarche chaldéen. Bien malin, n'est-ce pas, qui prétendrait comprendre ce qui se passe sous le crâne d'un député socialiste!

M. Lasies a traité la question à un point de vue général, faisant avec son entrain habituel le procès des trois fléaux qui tuent l'agriculture : exagération inique de l'impôt qui frappe la terre, injustice des lois, brigandage de la spéculation malhonnête tolérée par les gouvernants.

Pour ce qui est spécialement de la viticulture, la crise qu'elle traverse est due, pour une large part, à la loi des boissons, mal conçue, abusivement interprétée, arbitrairement appliquée, et devenue, grâce aux abominables cuisines qu'elle permet, une nouvelle cause de désastre.

Quelques-uns des principaux artisans de la loi des boissons, **MM. Salis, Augé** et **Jamel**, se sont insurgés contre les critiques adressées à leur enfant, mais le dialogue n'a pas tourné à leur gloire.

Un troisième orateur, du nom de **Lafferre**, connu jusqu'ici par la haine dont il honore les Frères des Écoles chrétiennes, voit les choses avec des lunettes d'une teinte toute radicale : pour lui, la crise et le mouvement qui agite la région méridionale, tout cela est dû... à la presse réactionnaire!

Et dire qu'on ne s'en était pas aperçu! Quel génie tout de même que ce Lafferre! quel dentiste!

C'est ce qu'a fait remarquer **M. de Cassagnac**, rappelant tout simplement que les deux départements de l'Aude et de l'Hérault qui ont commencé le tapage qu'on sait, sont dotés des plus belles députations ministérielles qu'on puisse rêver.

Sur quoi, **M. Lafferre**, tournant d'un autre côté ses batteries, s'est plaint que, dans les casernes, on osât donner du thé alors que le vin surabonde!

A cette boliverne, le **général André** n'a pas dédaigné de répondre gravement que l'usage du thé dans l'armée est très exceptionnel, n'a lieu que dans les temps d'épidémie, et n'a jamais remplacé l'usage du vin.

— Vous feriez bien mieux de donner du vin chaud aux soldats! a hurlé le ministériel **Augé**.

Sans doute, le ministre va y songer pour satisfaire ses bons amis Augé et Lafferre; ce dernier, devant le succès négatif de ses drôleries, a fini par descendre de la tribune, et on ajourné à vendredi les autres méridionaux.

Cette date avait bien, il y a quelque temps, été réservée pour la discussion du rapport sur l'enseignement secondaire, mais au Palais-Bourbon on n'est jamais embarrassé pour si peu; et c'est bien là que le proverbe qui dit qu'un clou chasse l'autre trouve son application. F. H.

ÉCHOS POLITIQUES

La représentation proportionnelle

M. Yves Guyot, directeur du journal le *Siècle*, a fait au Grand-Orient une conférence sur le scrutin de liste et la représentation proportionnelle.

La réunion était présidée par M. Vazeille, député du Loiret.

M. Yves Guyot a exposé la question de la représentation proportionnelle d'après la proposition de loi rédigée par lui et qui sera déposée à la Chambre par M. Vazeille, et les résultats qu'elle a donnés en Belgique.

SÉNAT

A 3 h. 1/4, **M. Legrand** montait à la tribune, et, rapporteur d'une proposition de loi sur les *contrats d'assurance*, développait ses arguments.

Une première fois, le Sénat avait adopté cette loi, la Chambre l'avait modifiée. Hier, le Sénat n'a pas admis les modifications.

La loi telle qu'elle est votée par le Sénat, sans grand débat, porte que le défendeur sera assigné devant la juridiction compétente dans le ressort de laquelle se trouvent : le domicile de l'assuré, les immeubles ou les meubles par nature assurés, et le lieu de l'accident dont sont victimes les personnes ou les animaux.

Toute convention contraire à ces dispositions et antérieure à la naissance du litige sera nulle de plein droit.

La Chambre avait décidé que tout contrat, actuellement en cours, contraire aux dispositions de la loi, pourrait être résilié par chacune des parties dans le délai d'un an.

Passant à la *réhabilitation des faillis*, le Sénat a entendu une série de discours de **MM. Bérenger**, auteur de la proposition de loi, **Fortier, Monis, Leydet, Gourju, Waddington, Bernard** et **Séry-Legrand**.

La première partie de la loi a été votée : « Tout failli qui aura payé intégralement le montant de ses dettes sera réhabilité. »

Sur la seconde partie : « Si le failli a fait tous ses efforts, bien qu'il n'ait pas complètement acquitté ses dettes, il pourra être réhabilité au bout de dix ans », un long débat s'est engagé.

Malgré la bonne volonté, la science, la conviction des orateurs, le Sénat n'a pas jugé cette disposition suffisamment étudiée, et, à 6 heures, il décidait de la renvoyer à la Commission.

C'en était assez pour un jour. Mardi prochain, séance. L. R.

MME LA GÉNÉRALE DECAEN

Dans la retraite qu'elle s'était choisie au fond de la Franche-Comté, vient de s'éteindre la veuve du général Decaen, commandant du 3e corps de l'armée de Metz.

Malgré son grand âge, elle avait su conserver toutes les grâces de l'esprit associées à une inaltérable bienveillance.

Depuis trente ans, sa vie se concentrait dans le culte des souvenirs du noble soldat dont elle portait le nom; elle veillait sur son tombeau érigé dans l'église de sa paroisse, avec la pensée de le partager un jour.

Le mauvais vouloir d'une municipalité n'a pas permis la réalisation de ce vœu suprême.

Le général Decaen est assurément une gloire nationale : sa mort, survenue au début de la terrible guerre, exerça la plus funeste influence sur le sort de nos armes.

Ce chef d'une inébranlable fermeté, droit comme son épée, eût fait sentir dans les conseils une action peut-être décisive.

Quand, après la blessure reçue à Borny, le 14 août, il lui fallut s'aliter, sa préoccupation constante, nous disait un témoin, était de savoir si l'armée poursuivait ses avantages : il était plein d'entrain et de confiance. La vue de ce qui se passait, la retraite volontaire du maréchal Bazaine sous les murs de Metz, le découragement de certains de ses collègues, son impuissance à agir le désolaient.

Bien plus que sa blessure, ce tourment moral et patriotique le tua.....

Il est bon de rappeler ces choses et la reconnaissance qu'elles devraient inspirer.

LE PAYSAN.

LE SAINT-SIÈGE ET L'AUTRICHE

(De notre correspondant de Vienne)

Le comte de Revertera qui représente l'Autriche-Hongrie au Vatican, doit abandonner très prochainement son poste. Actuellement en congé, il ne retournera à Rome que pour présenter ses lettres de rappel. Son successeur n'est pas encore désigné, mais on parle, après tant d'autres, du comte de Szecsen qui est chef de division au ministère des Cultes. Étant donné le détestable esprit de la bureaucratie autrichienne, il est permis de présumer que ce choix n'est pas le meilleur du monde, mais rien ne dit qu'il soit définitif.

Un journal de Prague, la *Pohtik*, publie une lettre apostolique adressée le 20 août dernier par le Saint-Père à l'episcopat et au clergé de Moravie à l'occasion du conflit existant en cette région comme en Bohême entre la langue tchèque et la langue allemande. Le Saint-Père recommande l'équité, la modération et l'application de la loi donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ : « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés. » Celui-là pécherait contre cette loi sainte, dit le Pape, qui s'abandonnerait à la haine quelle que soit sa source, et qui, ne reconnaissant pour ses frères que les hommes de même origine et de même langue que lui, négligerait d'étendre à tous le précepte de l'amour du prochain.

Tous les politiques qui ne sont que des politiques déclarent que le problème des nationalités autrichiennes est insoluble. L'Église montre qu'il existe tout de même une solution, et je connais dans Vienne plus de 20 associations catholiques, où la coexistence fraternelle d'Allemands et de Tchèques prouve qu'il pourrait y avoir encore des jours heureux pour le monde, si le monde écoutait l'Église, au lieu de faire son propre malheur en la persécutant.

CONGRÈS CONTRE LA GRÊLE

Lyon, 16 novembre. — Le Congrès de défense contre la grêle a discuté ce matin le rapport de M. Vidal, de l'Aude, sur le remplacement des canons par des fusils porte-pétards.

Une longue discussion s'engage sur les avantages de l'un et de l'autre système. Le débat ne reçoit aucune sanction.

M. André, directeur de l'Observatoire de Lyon, dit qu'il a toujours pu annoncer en temps utile les orages grêlifères. Il a expérimenté les moyens d'employer le télégraphe sans fil à la prévision des orages.

Il conclut en émettant des doutes sur l'efficacité de la protection par le tir des canons. Ses conclusions sont très vivement combattues par les délégués des Syndicats du Lyonnais et du Beaujolais.

M. Porro, de l'Observatoire de Gênes, en arrive à peu près aux mêmes conclusions que M. André. Il demande la réunion d'une conférence internationale météorologique pour arriver à préciser le signalement des orages grêlifères.

L'AFFAIRE MONNIER

Audience du 16 novembre

L'audience est ouverte à 1 h. 20.

Me Barbier, défenseur, a la parole. Il dit que l'avocat général a laissé de côté sans explication plusieurs faits intéressants.

Il essaie de prouver que Mme Monnier mère aima toujours sa fille. Elle eut un caractère bizarre, mais ne saurait être accusée d'avoir sciemment torturé Mlle Blanche.

Il discute ensuite le témoignage de M. Jacob, de Remiremont, et dit qu'il n'est pas digne de la moindre confiance.

Monnier dit n'avoir rien à ajouter aux paroles de son défenseur.

Le président dit que l'affaire est mise en délibéré.

L'arrêt sera rendu mercredi prochain.

ANGLAIS & BOERS

Le rappel de lord Kitchener

Il y a quelques semaines, en annonçant que lord Kitchener allait être rappelé en Angleterre, aussitôt, toutes les gazettes jingoes s'écrièrent qu'une voix pour donner à la nouvelle le plus formel démenti.

Et voici qu'aujourd'hui la même nouvelle est imprimée partout et ne rencontre plus de contradicteurs.

Lord Kitchener a débuté, Lord Kitchener, après deux ans de séjour à Prétoria, est malade, fatigué, les genoux aux dents. Cet homme de fer est vraiment bien, il va revenir en Angleterre. On n'attend plus que l'arrivée du général Jean Hamilton qui débarquera sous peu et qui sera le nouveau général en chef.

Le général Hamilton passe pour être, avec le général French, un des meilleurs généraux anglais. Il paraît que c'est de plus un homme à vues larges et généreuses.

Le mécontentement du roi

Le correspondant du *Matin* à Londres lui mande savoir de bonne source que le roi Édouard VII a été fort mécontent du dernier discours de M. Chamberlain à Edimbourg. Le roi aurait particulièrement blâmé les arrogances de ce ministre qui a jeté l'Angleterre dans une guerre sans issue honorable et sans fin.

Sir Redvers Buller rentre en grâce

Le général Buller vient d'être nommé président de la Commission chargée d'étudier les réformes à introduire dans l'armée anglaise.

Cette nomination, qui est une véritable réparation, est universellement approuvée. Seulement, c'est lord Roberts qui ne doit pas être satisfait.

GRAVES ÉCHECS ANGLAIS

Capture de deux détachements

Lord Kitchener télégraphie de Prétoria le 15 novembre :

L'arrière-garde de la colonne Bing, qui escortait des prisonniers dirigés sur Heilbron, a été attaquée hier par environ 400 Boers, que l'on dit être sous le commandement de de Wet.

Après un combat qui a duré deux heures, l'attaque a été repoussée et l'ennemi s'est retiré en abandonnant 3 morts. Nous avons eu un tué et 12 blessés, dont 3 officiers.

Des colonnes envoyées contre les Boers se concentrent dans l'est du Transvaal sous les ordres du général Bruce Hamilton. L'une d'elles est entrée hier en contact avec environ 500 Boers qui se sont retirés vers l'Est.

Le colonel Hickie, dont la colonne protège la construction d'une ligne de blockhaus vers Schoonspruit, annonce que les Boers se concentrent à l'Ouest.

Le 12 novembre, il a envoyé une patrouille de Brakspruit en reconnaissance; cette patrouille a été cernée par environ 300 Boers, à 6 milles du camp, et elle a perdu 5 tués, 15 blessés et quelques prisonniers. Ces derniers ont été relâchés depuis. La colonne Hickie, venue au secours de la patrouille, a repoussé l'ennemi.

Middelburg (colonie du Cap), 12 novembre. — Une patrouille montée anglaise du district de Jansenville a été battue, le 11 courant, par un petit nombre de Boers venus du Zuurberg.

Il convient de remarquer que de Wet est devenu aussi mobile qu'autrefois et qu'il se montre en harcelant, comme il vient de le faire, les colonnes envoyées contre lui.

Il faut remarquer aussi l'échec de Hickie, près de Brakspruit, dans le district de Potchefstroom, en plein Orange. Cela prouve que de nouveaux centres de résistance se sont formés dans ces régions.

Enfin, en regardant la carte, on voit que Middelburg est en plein centre de la colonie du Cap et que, malgré les affirmations répétées de Kitchener, les Boers se rencontrent partout où il envoie des troupes.

La demande des médecins

Le nombre des médecins militaires et civils ne suffit plus. Et le ministre de la Guerre en Angleterre fait appel aux médecins civils qui voudront faire campagne en Afrique. Et le résultat de cet appel est à peu près net.

M. Brodrick a eu beaucoup de peine à trouver quelques renforts, malgré le traitement fort élevé offert aux volontaires (6 fr. 25 par jour), plus les vivres et les vêtements; mais il ne trouve pas de médecins!

Addition de 180 Anglais

Kitchener mentionne bien l'échec éprouvé par une patrouille montée dans le district de Jansenville près Middelburg; mais jusqu'ici il n'a rien dit d'un autre échec plus grave subi le mois dernier à Doornsbosch, près de Sommerset-East, où 180 Anglais ont été forcés de se rendre aux Boers qui étaient sous les ordres de Van-der-Venter et de Carlsten Botha. — On dit que si Kitchener n'a pas indiqué cet échec c'est que la troupe anglaise s'est rendue tout entière et qu'il n'y a eu ni mort, ni blessé.

Voici la dépêche sur cette affaire, adressée au *Daily Mail* :

Au moment de l'attaque, l'officier anglais put envoyer une demande de renforts au capitaine Thornton, qui accourut aussitôt avec 120 hommes.

Peu de temps après l'arrivée de ce détachement, la garnison capitula, après une faible résistance. Dans son rapport, le capitaine Thornton déclare qu'il avait occupé une position assez forte et qu'il pensait pouvoir repousser l'attaque sans grande difficulté.

Mais ses hommes brûlèrent toutes leurs munitions, alors que l'ennemi se trouvait à 2 000 mètres, et refusèrent de continuer le combat, aussitôt que les Boers s'approchèrent, en déclarant qu'ils seraient tués, s'ils continuaient la lutte.

Ils firent alors leur soumission bien qu'il n'y eut encore qu'un homme blessé. Les Boers s'emparèrent des fusils des 180 Anglais ainsi que de 180 chevaux.

Le « Livre bleu » anglais

Le War Office fait publier aujourd'hui un *Livre bleu* sur les camps de concentration, comprenant des rapports d'intendants et de médecins.

Ce *Livre bleu* est très critiqué par les journaux libéraux. Il l'est d'ailleurs par le *Daily News*, publie un résumé d'un rapport d'intendance médical du camp de Bloemfontein relevant :

1° Entassement, sans distinction, de personnes de toutes sortes;

2° Insuffisance de l'organisation des hôpitaux pour les maladies infectieuses;

3° Insuffisance des abris et des vêtements; manque de chaleur;

4° Le fait que beaucoup de tentes contiennent un trop grand nombre de personnes;

5° Installation insuffisante des latrines;

6° Les eaux sont jetées sur le sol, dans les tentes;

7° Insuffisance d'eau, aussi bien pour le lavage des vêtements que pour la toilette;

8° Soins défectueux de la part des réfugiés eux-mêmes;

9° Manque de place et d'air.

En terminant, le *Daily News* dit que le gouvernement anglais comparaît à la barre des nations, convaincu d'un crime dont il s'avoue coupable par ses propres déclarations.

Londres, 16 novembre. — Parlant hier à Mertyr-Tydvil (Pays de Galles), M. Lloyd George a dit que si le peuple anglais ne se lève pas pour dire que le massacre des innocents ne peut continuer plus longtemps, c'est que son sens moral est atrophié.

Au train dont vont les choses dans les camps de concentration, la population boer tout entière sera anéantie dans trois ans.

LES CONGRÉGATIONS

LES AVIS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Laval. — Le Conseil municipal de cette ville a émis, à l'unanimité moins une voix socialiste, un avis favorable à la demande d'autorisation de la Congrégation de Picpus qui dirige un pensionnat de jeunes filles à Laval.

Magnac-Laval (Haute-Vienne). — Le Conseil municipal, réuni le 10 courant, a émis, à l'unanimité, un vœu favorable pour la demande en autorisation formée par la Congrégation des Sœurs gardes-malades.

Perpignan. — Le Conseil municipal, appelé à examiner la demande en autorisation formulée par les Frères Capucins de Saint-François d'Assise, établis dans la banlieue de Perpignan, a rejeté cette demande.

Saint-Servan. — Le Conseil municipal a donné un avis favorable à la demande d'autorisation faite par la Congrégation des Dames du Sacré-Cœur de l'Adoration perpétuelle, dont la maison-mère est à Paris.

AVIS AUX PERSÉCUTÉS

Nous recevons de Roustchouk (Bulgarie) la note que voici :

Mgr Doufcet, évêque missionnaire Passioniste de Nicopolis, en résidence à Roustchouk (Bulgarie), fera un accueil favorable aux religieuses expulsées de France, pour la fondation d'écoles, d'orphelinats, de maisons de vieillards.

Les demandes peuvent être adressées au R. P. André, Passioniste, à l'évêché catholique de Roustchouk (Bulgarie).

LES LAZARISTES EN ABYSSINIE

On sait que, récemment, l'empereur Ménélick a permis aux missionnaires Lazaristes français de rentrer dans leurs missions d'Abyssinie.

Voici quelques détails que donne sur cet heureux événement M. Gruson, missionnaire à Altiéna :

C'est le 15 octobre, fête de sainte Thérèse, que nous sommes rentrés à Altiéna au milieu de la joie universelle.

Le *dedjatch* Hagos, notre persécuteur, n'a pu résister aux ordres de Ménélick, son suzerain. Il abusa fait bon accueil : il nous a montré les lettres impériales revêtues du sceau du Négus : « Retournez donc à Altiéna, reprenez votre église, vos maisons, votre jardin, nous dit-il. C'est la volonté de mon conquérant maître, je dois l'exécuter; je suis son serviteur et non pas un rebelle. »

Des moines hérétiques s'étaient installés dans notre résidence. Ils n'en voulaient pas sortir. Les soldats qui formaient notre escorte les sommèrent au nom du roi de se retirer. Ce fut en vain. Il fallut employer la force.

Le séminaire avait été transformé en écurie. Le cœur se serrait en y pénétrant. Un bon nettoyage commença à lui rendre son premier aspect.

Nos élèves ne savent comment exprimer la joie dont leur cœur déborde. Ils nous baisent les mains, les genoux, les pieds; ils crient et pleurent tout à la fois, ils se livrent à une mimique des plus touchantes.

« La retour des Pères est pour nous une grande fête : c'est Noël, dit l'un. — C'est Pâques » dit un autre. Un troisième s'écrie « Je ne puis croire à tant de bonheur. Il me semble que c'est un rêve. »

Nous aussi, nous sommes heureux de nous retrouver au milieu de nos chères Abyssins. Nous avons tant souffert, en nous séparant d'eux!... les quatre mois d'absence nous avaient paru si longs!

LE JUBILÉ

Dans beaucoup de diocèses, le Jubilé a recommencé pour finir à Noël. Pour permettre à un plus grand nombre de le comprendre et d'y satisfaire, nous offrons l'intéressant et complet volume de M. le chanoine Guerbox, archiprêtre de Séez, sur le *Jubilé*, 64 pages, au prix seulement de 0 fr. 05, port 0 fr. 05. Remises 7 pour 6, 13 pour 12, 40 pour 50, 150 pour 100.

La feuille illustrée sur le Jubilé est épuisée.

5, RUE BAYARD, PARIS, VIIe.

ÉVANGILE

du XXIe dimanche après la Pentecôte

En ce temps-là, Jésus dit au peuple cette parabole : Le royaume des cieux est semblable à un grain de sénevé qu'un homme prend et sème dans son champ. Ce grain est la plus petite de toutes les semences; mais lorsqu'il a crû, il est plus grand que toutes les plantes; il s'élève comme un arbre, et les oiseaux du ciel viennent se reposer sur ses branches. Il leur dit encore une autre parabole : Le royaume des cieux est semblable au levain qu'une femme prend et met dans trois mesures de farine, jusqu'à ce que la pâte soit toute levée. Jésus dit toutes ces choses au peuple en paraboles, et il ne leur parlait point sans paraboles, afin que cette parole du prophète fût accomplie : J'ouvrirai ma bouche pour parler en paraboles; je publierai des choses qui ont été cachées depuis la création du monde.

(S. Matth. XIII, 31.)

LES FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche 17 novembre, XXIe DIMANCHE APRÈS LA PENTECÔTE. — L. 19. Dédicace des Basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul. — M. 19. Sainte Elisabeth, veuve. — M. 20. Saint Félix de Valois, confesseur. — J. 21. La Présentation de la Sainte Vierge. — V. 22. Sainte Cécile, vierge et martyre. — S. 23. Saint Clément, pape et martyr. — D. 24. XXVIe et DERNIER DE PRÉCAUTION APRÈS LA PENTECÔTE.

CROIX

NOS AMIS DÉFUNTS

Le C. Dr Auguste, professeur à l'École chrétienne de Saint-Ferdinand de Bordeaux, à 69 ans, après quarante-cinq ans de service religieux. — Mme veuve Prévin, 70 ans, à Hautvillers (Pas-de-Calais). — M. Espagnol, 69 ans, ancien curé de Dontrien (Creuse).

PRIONS POUR EUX MAINTENANT, SOYEZ POUR SALUT DANS LEURS ÉTABLISSEMENTS

ÉCHOS RELIGIEUX

Les dons d'argent du cardinal Coullié

A l'occasion de sa vingt-cinquième année d'épiscopat, qui, le 19 novembre, comme nous l'avons annoncé, ramène la date, le cardinal Coullié, archevêque de Lyon, a reçu du Saint-Père cette lettre toute pleine d'affection :

Les sentiments de joie surabondante dont Nous avons été rempli et comblé en dépassant de toutes nos espérances, affluèrent aussi sur vous, grâce à la bonté de Dieu, au jour mémorable et bien prochain du 25e anniversaire de votre heureux épiscopat.

Aussitôt Nous vous est d'autant plus impossible de jeter les yeux sur les années écoulées et de vous remémorer les glorieux travaux par lesquels vous avez singulièrement illustré et l'Église et vous même, sans concevoir un tout particulier sentiment de bonheur.

Mais qu'à votre allégresse s'ajoutent, très cher Fils, nos tendres et très aimantes félicitations, Nous le voulons, en effet, que Nous ne laissions qu'accroître à votre vertu les honneurs et les distinctions qui lui sont dus, en Nous associant aux joies de ceux qui n'ont point hésité à partager Nos travaux et Nos labeurs dans les grands soucis du gouvernement de l'Église.

Si Nous plaît-il encore aux félicitations que Nous vous accordons, tous nos meilleurs vœux de prospérité, en demandant à Dieu en même temps pour l'utilité commune de votre archidiocèse et de l'Église sainte, que non seulement votre vie ne connaisse aucun déclin, mais qu'elle jouisse comme d'un accroissement et d'un renouveau de jeunesse.

Et pour que Dieu dans sa bonté vous donne sa grâce, Nous vous accordons de tout cœur la bénédiction apostolique, témoignage de Notre amour et présage des bienfaits divins.

A cette lettre en étaient jointes deux autres l'une du cardinal Rampolla, l'autre de Mgr Caldo Angel.

La statue du cardinal Meignan

La dernière vengeance, au jours passés, cette communication de l'archevêché :

Mgr l'archevêque nous charge d'inviter les membres du clergé du diocèse à venir assister à l'inauguration de la statue de son éminent prédécesseur, le cardinal Meignan, qui aura lieu lundi 18 novembre à 10 heures.

Les Sociétés de la Croix-Rouge et du Souvenir français viennent de faire célébrer un service dans l'insigne basilique de Saint-Pierre de Saintes pour les soldats et marins tombés au champ d'honneur.

Une foule considérable était venue prier pour ces héros, glorieux ou obscurs, qui ont versé leur sang pour la défense de la patrie.

C'est le R. d'Asta, Dominicain, qui a pris la parole, parole élevée et vibrante, qui a ému profondément ses auditeurs.

Dans un langage aussi mâle et énergique que pathétique et savoureux, il a parlé pendant plus d'une demi-heure, de la *France, chevalier, héros et martyr*.

Croisés du Purgatoire

Meurthe-et-Moselle. — Désireux de travailler pour les âmes du Purgatoire, je viens vous prier de vouloir bien m'envoyer une centaine de notices sur les Croisés du Purgatoire.

Côte-d'Or. — Je vous prie de m'envoyer plusieurs feuilles pour l'association de prières érigée à l'église de Notre-Dame de France à Jérusalem, sous le nom de Croisés du Purgatoire.

Loiret. — Ayant déjà eu la joie de vous envoyer au mois de février 8 adhésions pour les Croisés du Purgatoire, je suis heureuse de pouvoir vous en envoyer quelques-unes.

C'est la meilleure reconnaissance que nous pouvons offrir aux âmes du Purgatoire pour notre heureux pèlerinage de Terre Sainte.

La notice des Croisés du Purgatoire est envoyée gratuitement. S'adresser au bénéficiaire des Croisés du Purgatoire, 139, rue de l'Université, Paris, VIIe.

FEUILLETON DE LA CROIX DU 17 NOVEMBRE 1901 — 28 —

Le journal d'un solitaire

J'étais encore trop peu religieux pour bien comprendre ce conseil de ma tante, mais je lui fus profondément reconnaissant de ses efforts pour me consoler. Les gens d'autrefois trouvaient dans leur cœur si imprégné des vieilles croyances un fonds inépuisable pour les détresses et les malheurs des autres. Les jeunes générations ignorent presque la sympathie et se contentent de quelques banalités, heureuses d'échapper le plus possible à ce qu'elles regardent comme des corvées.

Le rêve était fini. J'eus un sentiment d'étonnement en me sentant vivant après une aussi rude secousse. Je repensais, j'agissais comme par le passé. Frémont fut content de voir me reprendre à la vie. J'avais différentes affaires à régler. C'étaient des détails pénibles, commentaires inévitables du mariage manqué. D'abord tout un mobilier nouveau choisi avec Marie. Je voulus m'en défaire.

— Garde-le me conseilla Frémont. L'emplette est faite, et tu auras le souvenir de l'avoir faite avec elle.

Je suivis son conseil; mais il y avait d'autres achats que je repassai aux marchands : des bijoux, des robes. Je garde précieusement la bague de fiançailles. Par les soins de Frémont, j'ai aussi une longue mèche blonde de ma bien-aimée coupée par la sœur qui l'a ensevelie. Il fallut aussi songer à sa sépulture; la concession achetée en mon nom, je lui fis élever une simple tombe de marbre blanc, mais que deux fois par semaine j'allais orner de fleurs.

Un jour, Paul Frémont vint me trouver et me dit :

— Mon cher ami, un mois s'est écoulé depuis la mort de Mlle Fagin. Tu vas te remettre au travail, je l'espère bien. Ta fortune, je le sais, pourrait t'en dispenser, mais le travail régulier est un immense dérivatif pour la douleur. Fais-moi donc le plaisir d'aller prendre ton inscription à l'Ecole de droit.

C'était en novembre 1871. Le secrétaire de la Faculté me demanda pourquoi je ne passais pas mon premier examen de suite et me conseilla vivement de repasser mon cours en vue de cet examen. Je suivis son conseil, et le 20 novembre je comparus devant les examinateurs revêtu de la robe. Soit que ma qualité d'ancien combattant de l'armée de l'Est, soit mon deuil récent, dont ces messieurs avaient entendu parler, les eût disposé en ma faveur à une indulgence excessive, je fus reçu avec boules blanches. Petite satisfaction d'amour-propre qui atténua un peu la grande tension de mon esprit vers le même sujet douloureux.

En même temps Paul Frémont s'appliqua à vivre plus intimement avec moi. Chaque jour, lorsqu'il n'était pas de garde il venait chez moi et nous allions alternativement dîner ou déjeuner à nos deux pensions respectives, de façon à être ensemble. Je fis quelques connaissances parmi ses camarades de l'Ecole de médecine et je me désauvageai un peu.

Disposant d'un grand local, je m'ingéniai à le meubler de bibelots et de livres surtout. Je fréquentai l'hôtel des ventes. Je connus les joies et les déceptions du collectionneur. Paul Frémont m'initia aussi à certaines jouissances d'un ordre tout spécial. Il avait des consultations gratuites à sa clinique et bien des malheureux défilaient chaque jour devant ses yeux. Malgré la maigreur de son budget, il donnait une petite pièce blanche à un pauvre vieux ou à une mère de famille de temps à autre. Affilié à une Société de Saint-Vincent de Paul, il insista pour m'y faire entrer, puis m'entraîna dans ses visites hebdomadaires. Je le suivis d'abord pour lui faire plaisir, un peu dégoûté de ces tableaux de misère, ensuite prenant un certain plaisir à donner ma petite part de secours.

Paul Frémont, à l'encontre de quelques sociétaires, n'ânonnait pas ses pauvres de longues tirades sur la morale. Il les interrogeait simplement sur leurs besoins, les reprenait doucement de leurs vices, soignait leurs maux, pour tout dire accomplissait une besogne d'apôtre.

Un jour, en janvier 1872, je reçus la lettre suivante :

« Monsieur,

» Je ne sais si vous vous rappelez de votre ancien précepteur Sulpice Quitôt. Je suis en ce moment dans une bien triste position. Compromis dans les événements de la Commune, je vais passer en jugement dans quinze jours. Si vous pouviez pour moi tenter quelque chose, essayez au nom de la fraternité humaine. Un camarade à qui j'ai parlé de vous m'a dit que vous habitiez toujours Paris. Je n'ai d'espoir qu'en vous.

» Votre très reconnaissant,

» SULPICE QUITOT. »

Quelquefois, je m'étais demandé ce qu'avait pu devenir Sulpice après son arrestation chez mon oncle de Sulniac, mais je l'avoue, jamais je ne poussai plus loin mes investigations.

Je ne connaissais guère de personnes dans le monde politique dont je pouvais implorer la pitié pour le pauvre diable. Avec Paul Frémont, je cherchai, ne voulant point rester sans tenter quelque chose en faveur de mon ancien précepteur. Enfin, nous trouvâmes un haut professeur de l'Ecole de médecine qui connaissait deux membres du Conseil de guerre.

J'allai visiter Sulpice à la prison des Petites-Ecuries, à Versailles. Il y avait là un certain nombre de détenus qui attendaient leur tour de jugement. Muni d'un laissez-passer du commandant de la prison, je pus enfin communiquer avec Sulpice; je trouvai un pauvre hère à peu près en haillons. Maigre, la barbe longue, les yeux caves toujours agités de son éternel tic. Je ne le reconnus pas de suite. Il me raconta son histoire : après son arrestation chez mon oncle; il avait été envoy